Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 28 (1937)

Rubrik: Chronique scolaire de la Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUATRIÈME PARTIE

Chronique scolaire de la Suisse romande.

Berne.

Suppression du Synode scolaire. — Avant 1894, les membres du Synode scolaire cantonal étaient choisis par les synodes de district et composés en majeure partie d'instituteurs. La Loi du 2 novembre fut modifiée par la Loi sur l'instruction primaire du 6 mai 1894 et par un décret du Grand Conseil du 19 novembre 1894. Dans la Loi du 6 mai 1894, il était dit à l'article 6 : les délégués au synode scolaire sont nommés par le peuple. Etait éligible tout citoyen à qui la Constitution cantonale accordait le droit de vote. Les délégués au synode scolaire étaient élus dans la proportion d'un délégué par 5000 âmes de population de résidence habituelle. Toute fraction au-dessus de 2500 âmes donnait aussi droit à un délégué. Les membres étaient choisis dans les cercles établis pour les élections au Grand Conseil. Les électeurs étaient convoqués par une ordonnance du gouvernement laquelle devait paraître dans la « Feuille officielle » au plus tard trois semaines avant les élections. Des assemblées préparatoires désignaient aux électeurs les membres qu'ils avaient la liberté de nommer pour quatre ans ou, s'ils le jugeaient à propos, il leur était loisible d'en désigner d'autres. Le premier parlement scolaire commença en janvier 1895. Il prenait dans son sein un bureau composé d'un président et de huit membres. Il était convoqué en session ordinaire une fois l'an, extraordinairement aussi lorsqu'il était invité par la Direction de l'instruction publique. Même si un grand nombre de membres du synode trouvaient

nécessaire d'avoir une séance, ils en avisaient le bureau qui recevait le vœu favorablement. Le bureau aussi avait la compétence de convoquer le synode. Toutes les séances étaient publiques. La Direction de l'instruction publique y assistait avec voix consultative. Le synode discutait les affaires qui lui étaient soumises par la Direction de l'instruction publique ou par son bureau, faisait des propositions et des vœux en matière scolaire sur tous les sujets de lois et les arrêtés d'une portée générale concernant l'organisation intérieure des écoles publiques, à l'exception de l'université.

Le Dr Albert Gobat, pensant qu'il était nécessaire d'intéresser le peuple aux choses de l'école, fut l'auteur de la fondation du Synode scolaire cantonal. Homme de grand bon sens, de jugement sain, ami du peuple, le Dr Gobat se dit que cette innovation allait donner une impulsion nouvelle à tout ce qui a trait au progrès de l'école, que plus grand serait le nombre des personnes s'intéressant aux affaires scolaires, plus rapidement aussi tomberait la cloison étanche qui séparait la vie de l'enseignement de la vie ordinaire du citoyen. Membre du Synode scolaire dès sa fondation, et, à part une période, jusqu'à sa suppression, il me souvient avec orgueil du bel esprit qui animait ce parlement, de l'excellent travail qu'on y accomplissait, des problèmes intéressants qu'on y soulevait. La Direction de l'instruction publique en faisait son profit. Jamais le Dr Gobat ne manquait une séance et, chaque fois, il prenait une part active aux travaux du synode. Il y rencontrait souvent des adversaires résolus à combattre ses idées qui tenaient souvent plus du paradoxe que d'une réalité pratique dans les questions à résoudre. Mais le paradoxe d'aujourd'hui ne renferme-t-il pas souvent la vérité de demain? Il convient de dire que le Dr Albert Gobat, tout ami qu'il était du corps enseignant du Jura, ne l'était guère de celui de la partie allemande. Je n'ai pas à en rechercher les causes, mais, à cette heure, tous ceux qui l'ont connu sous son vrai jour en conservent un souvenir reconnaissant et ému.

Parmi les membres du Synode scolaire, j'ai vu M. Folletête, avocat, député au Conseil national et au Grand Conseil; M. le Dr Boinay, député au Conseil national et au Grand Conseil; M. Bühler, qui fut président du Conseil national et du Grand Conseil; M. Schneeberger, directeur de police de la ville de Berne et député au Conseil national; M. Grimm, un orateur disert, directeur des Travaux publics de la ville de Berne, député au Conseil national et au Grand Conseil; M. Mouttet, préfet du district de Delémont; M. Marti, directeur de l'Ecole normale de Hofwil; des pasteurs, des prêtres, des artisans, des agriculteurs pleins

de bon sens, aux idées originales, profondes souvent. J'ai coudoyé des avocats et des notaires, des médecins et des fabricants d'horlogerie. J'ai pratiqué l'amitié de M. le Dr Landolt, inspecteur des Ecoles secondaires du canton; de M. Auguste Junker, son successeur, bon comme une nuit de sommeil; de M. Albert Gylam, inspecteur scolaire, homme de beaucoup d'entregent et pétri de malice; de M. Henri Gobat, aux dehors un peu brusques lesquels cachaient une grande sensibilité; de M. Théodore Möckli, inspecteur scolaire, d'une activité infatigable; de M. le Dr Sautebin, directeur de l'Ecole normale des institutrices, dont l'amitié est une investiture; de MM. Frossard Camille et Vauclair Ernest, directeurs de l'Ecole secondaire de St-Imier, et de bien d'autres collègues dont les noms m'échappent. J'ai constaté alors combien l'Ecole avait à gagner à pareilles réunions d'hommes de tous les partis, de toutes les professions, de toutes les confessions.

Au Dr Albert Gobat succédèrent MM. Ritschard, Lohner et Merz, qui s'intéressèrent vivement aux questions scolaires. Cette institution démocratique leur faisait plaisir et ils attachaient une importance toute spéciale aux travaux qui en sortaient, aux problèmes qu'elle soulevait, au bien qui en résultait et pour l'Ecole et pour le peuple. Peu à peu, celui-ci se détacha du Synode scolaire. Les motifs? Il y eut les coups d'épingle de ceux qui n'en étaient pas et qui auraient voulu en faire partie; il y eut les événements sérieux auxquels la Suisse dut vouer toute son attention; il y eut la compression des dépenses de l'Etat; il y eut... A quoi bon continuer!

Il y a deux ans à peine, le Synode donna son avis sur les nouveaux plans d'études des Ecoles primaires et des Ecoles secondaires. Après une discussion très nourrie, il pria la Direction de l'instruction publique d'en recommander l'acceptation au Grand Conseil. M. le D^r Kleinert, chef de service au Département de l'instruction publique, fit un rapport très écouté sur le livret scolaire, la valeur des notes en chiffres ou en mentions très bien, bien... Mais un vent froid se mit à souffler sur le Synode scolaire

Le 11 avril 1937, le peuple décida la suppression d'une partie du quatrième alinéa de l'article 87 de la Constitution cantonale : « Un Synode scolaire a le droit de proposition et de préconsultation dans les affaires scolaires. L'organisation de ce synode, celle des écoles et de l'enseignement sont réservées à la loi » et de le remplacer par : « L'organisation des écoles et de l'enseignement en général est réservée à la loi. » Ainsi donc fut modifié l'article 87, paragraphe final de la Constitution, par le Grand Conseil du canton de Berne, sur la proposition du Conseil exécutif, proposition que le peuple fit sienne à une grande majorité.

Le dernier président du Synode fut M. Gottfried Beck, un homme énergique, qu'on ne prenait jamais sans vert.

Telle fut la fin d'une institution qui a rendu d'excellents services à l'Ecole bernoise. L'ingratitude n'est-elle pas la récompense des républiques? Toutefois, pour chasser les idées noires, buvons un bon coup d'eau au Léthé et n'oublions jamais la pensée de Jacques Bainville: «L'homme est debout pour regarder les cieux.»

Des économies à l'école. — Par ces temps de bise noire, l'école subit le contre-coup du malaise financier qui pèse sur l'Etat et les communes. A l'article 21 de la Loi du 6 mai 1894 sur l'instruction primaire, il a été ajouté le complément suivant : « Quand un poste d'instituteur ou d'institutrice devient vacant dans une école primaire à plusieurs classes, les autorités communales et l'inspecteur scolaire doivent examiner si la classe en cause peut être supprimée. Cette suppression aura lieu, en règle générale, lorsque, de ce fait, l'effectif moyen des classes ne dépassera cependant 35 élèves, ou qu'une classe à tous les degrés créée par la fusion n'en comptera pas plus de 30. C'est la Direction de l'instruction publique qui décide.

» Si les conditions de communications et le nombre des élèves le permettent, les élèves seront attribués à l'école d'une commune voisine. Le Conseil exécutif statue sur cette mesure après avoir entendu la commune.

» Une classe complémentaire ne doit pas compter moins de 10 élèves en règle générale. Le Conseil exécutif peut autoriser une exception en cas de circonstances particulières. »

A l'article 22, le législateur a mis comme complément : « L'Etat ne paie aucun subside en faveur de l'enseignement par sections dans les classes à tous les degrés comptant moins de 40 élèves. »

Il paraît que dans le canton, il y a un fort recul dans les naissances et que l'effectif des écoliers primaires n'est plus que de 90 000, alors qu'il était de 112 000 en 1914. Non que partout on ait profité de cette diminution d'enfants pour supprimer des classes, mais, dans le projet de loi, il est prévu qu'en règle générale, lors de vacance d'un poste d'instituteur ou d'institutrice, la classe sera supprimée chaque fois que le nombre des enfants des autres classes ne sera pas supérieur à 35 élèves.

Il y aurait bien des choses à relater encore, entre autres dispositions, celle de l'article 36 où il est dit : « Si un membre du corps enseignant des écoles primaires ou des écoles moyennes, y compris les maîtresses de couture, vient à mourir en laissant des proches dont ils avaient la charge, ceux-ci ont droit à son traitement pour le mois en cours et les deux mois suivants.

» Quand les proches ne sont pas au bénéfice de prestations de la caisse d'assurance des instituteurs, le traitement continue à leur être versé pendant trois mois, en sus du mois courant. En cas de besoin particulier, le Conseil exécutif peut le leur accorder pour deux autres mois encore. »

N'oublions pas l'heureuse naissance de l'article 44 bis : « Pour subvenir aux dépenses que l'exécution de la présente loi causera à l'Etat, le Grand Conseil peut décréter, pour une nouvelle durée de 20 ans, dès le 1er janvier 1940, une augmentation des impôts directs de l'Etat pouvant s'élever, au maximum, au quart du taux unitaire, soit sur la base du double taux unitaire perçu actuellement, pour l'impôt sur la fortune, ou $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{00}$. Cette augmentation entrera en ligne de compte pour le calcul de l'impôt additionnel que prévoit l'article 32 de la Loi du 7 juillet 1918 concernant les impôts directs de l'Etat et des communes. »

Quelle prudence de la part du Gouvernement et avec quelle docilité le Grand Conseil lui a obéi! Une augmentation des impôts, encore et toujours, une épée de Damoclès sur la tête des fonctionnaires, taillables et corvéables à merci. Depuis la dévaluation et l'augmentation du coût de la vie, ces braves gens ne sont pas à la noce...

Ecoles normales. — Après toutes ces mesures de prudence, il convenait de songer à nos écoles normales et d'en modérer le recrutement, car il y a pléthore d'instituteurs et d'institutrices. A celle de Porrentruy, on n'a accepté que six élèves. En certains milieux, on demandait même de n'en plus admettre pendant deux ans au moins. Mais alors, pourquoi une maison d'éducation, si ce n'est pour permettre aux parents d'y envoyer leurs enfants et que fait-on de l'orientation professionnelle, si l'examen a permis de déceler des aptitudes heureuses pour l'enseignement ? Dans d'autres écoles, on accepte tous les jeunes gens qui ont suivi les écoles secondaires ou les progymnases, même sans examen, sans s'occuper jamais s'il y a trop de candidats qui se destinent à la carrière de la médecine, du barreau, du notariat, des sciences agricoles, de la géologie, de la mécanique, de l'électricité, à telle enseigne que les collèges ne savent plus où loger les élèves, mais toutes les fois qu'il s'agit des Ecoles normales, on demande que des mesures sévères soient prises pour diminuer le nombre des admissions.

S'arrêter à des moyens pareils; prêcher jusqu'à un certain point la désertion des écoles normales; montrer à la jeunesse combien est incertaine la carrière qu'elle aimerait choisir; augmenter la pension en des proportions exagérées, quand les facilités

de gain deviennent de plus en plus modestes pour de nombreux parents; décider l'introduction d'une cinquième année d'études pour les instituteurs, tout cela éloignera peu à peu les jeunes gens de la campagne et favorisera ceux des villes. Non que j'en aie contre ces derniers, mais pour gagner la confiance du paysan, il faut être de sa terre, comprendre ses peines, ses déboires, ses aspirations et ses joies aussi. Pourtant, le Conseil exécutif a fait des dépenses considérables pour améliorer l'état des bâtiments de l'Ecole normale, à Porrentruy : salles plus spacieuses, cabinet de physique agrandi, corridors plus clairs, chambres d'élèves bien meublées, car il y a maintenant trois années d'internat, cellules de musique plus nombreuses, matériel d'enseignement plus complet. Rien n'a été ménagé pour en faire un établissement modèle et les anciens élèves auront plaisir, lors du centenaire de leur alma parens, qui sera célébré le 30 octobre prochain, à revoir l'établissement où ils ont passé de beaux jours. Pour la circonstance, l'Ecole normale organisera une exposition de tous les travaux exécutés par des élèves, anciens ou nouveaux, exposition qui aura un cachet original et laissera un souvenir ému au cœur de tous ceux qui l'auront visitée. Comme je ne suis pas dans le secret des dieux, je ne puis dire quel sera le programme des réjouissances, mais, par avance, je sais qu'il faudrait être froid comme un ours polaire pour ne pas en avoir l'âme embellie.

L'Ecole normale des institutrices, à Delémont, connaît des jours heureux, grâce au bon esprit qui règne entre le directeur et ses collaborateurs, grâce aussi à l'économe, une maîtresse femme, toute de bon sens, de patience et de douceur. Chaque année, des promotions s'y réunissent pour donner une force nouvelle aux films du souvenir, accorder de bonnes pensées aux camarades qui ne sont plus, écouter des causeries ou des conférences prononcées par des collègues et des amis de l'établissement, rire un brin des bons tours joués à des professeurs qui étaient les premiers à en goûter la saveur. Nos collègues savent non seulement, comme l'a écrit un poète, « l'art d'évoquer les minutes heureuses », mais bien encore « de les créer, ces minutes d'or, ces heures de diamant ».

Ecole cantonale. — L'Ecole cantonale s'est mise au large. L'Etat de Berne, grâce à MM. Boesiger, directeur des Travaux publics, et Rudolf, directeur de l'Instruction publique, a ajouté une annexe à l'ancien bâtiment, avec des salles très spacieuses destinées à l'Ecole de commerce, une salle de musique bien ordonnée et une salle de dessin qui a rempli d'aise le professeur

de cette discipline. Epris d'un beau zèle, au courant des méthodes modernes les plus actuelles, ne ménageant ni leur temps, ni leurs peines, gagnant de plus en plus la confiance des Jurassiens, poussés par l'ardent désir de donner aux jeunes gens un enseignement qui remonte à la hauteur d'où il est tombé, cherchant à laisser dans ces jeunes cœurs l'empreinte de l'affection et de la reconnaissance, le corps enseignant et son recteur travaillent avec intelligence à l'élégance, au goût et à l'esprit de leurs élèves.

Ecole ménagère. — Le Conseil exécutif approuva la fondation d'une école pour la formation de maîtresses d'écoles ménagères à l'Ecole secondaire des filles de Porrentruy. Le règlement d'admission, celui concernant les examens pour l'obtention du brevet et le plan d'études furent soumis, en date du 13 décembre, à l'approbation de la Direction de l'instruction publique. Cet établissement jouit d'une bonne renommée, grâce au zèle du corps enseignant, grâce surtout à son directeur, M. Frédéric Feignoux, de Burtigny, citoyen de grand labeur et de dévouement. Le nombre des inscriptions du canton et des cantons voisins augmente de plus en plus. Les études sont de deux ans. On ne peut y accepter que 14 élèves au maximum et plus de 40 jeunes filles demandent leur admission bien longtemps d'avance.

De nombreuses délégations viennent la visiter, assistent aux leçons, s'enquièrent des méthodes, examinent les travaux en cours et s'en retournent chez elles satisfaites de ce qu'elles ont vu et entendu. L'Ecole ménagère est une école d'Etat. C'est un externat. Les jeunes filles trouvent en ville des pensions à prix doux et dans des familles très sérieuses. Disons aussi que la plupart d'entre elles arrivent à se placer, souvent même avant d'avoir reçu leur diplôme.

M^{me} H. Juillerat, inspectrice fédérale des écoles ménagères et des écoles professionnelles, assiste chaque année aux examens, examine les ouvrages confectionnés, passe à la cuisine où des élèves accortes et souriantes, sous la direction de leur maîtresse, M^{11e} Marie Viatte, un cordon bleu parfait, préparent un menu d'après un thème donné la veille. Après avoir posé quelques questions aux candidates, M^{me} Juillerat s'en va ici et là en laissant derrière elle comme un sillon lumineux de calme et de bienveillance.

Collège St-Charles. — Fondé il y a quelques années, le Collège St-Charles voit le nombre des élèves augmenter d'année en année. Bien dirigé par M. le chanoine Grob — le président du conseil d'administration est M. le Dr Membrez, curé-doyen de

Porrentruy — il comprend le cycle classique de huit ans ; deux classes réales ; un cours commercial pour les Allemands et un cours préparatoire. Les jeunes gens peuvent obtenir la maturité littéraire et plusieurs d'entre eux désirent recevoir un jour la prêtrise. L'établissement a un internat et un externat.

Porrentruy est une ville d'études où les parents peuvent envoyer leurs enfants en toute confiance.

Cours de perfectionnement. — J'ai encore à vous entretenir des cours de perfectionnement. - M. Pierre Mamie, inspecteur, en est le président — destinés au corps enseignant des écoles primaires et des écoles secondaires du Jura, où des professeurs dévoués ont traité des sujets du plus haut intérêt. Le programme, bien choisi, a vivement intéressé les nombreux auditeurs qui se pressaient en des salles spacieuses, à Bienne, à Moutier, à Delémont, à Porrentruy, à St-Imier et à Saignelégier. Les maîtres étaient MM. le Dr Ed. Guéniat, professeur à l'Ecole cantonale, le Dr René Baumgartner, professeur à l'Ecole normale de Delémont, le Dr Berlincourt, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, M. Albert Schluep, professeur de chant à Bienne, M. le Dr F. Koby, un oculiste très couru, qui habite Bâle, féru de géologie, fils du distingué et regretté géologue Dr F. Koby, ancien recteur de l'Ecole cantonale, de M. Lucien Lièvre, inspecteur des Ecoles secondaires du Jura.

Que de choses j'aurais à vous dire encore, mais je dois m'arrêter en si bon chemin en me rappelant les paroles de je ne sais plus quel écrivain : « Le démon de Socrate ne l'instruisait pas de ce qu'il devait faire, mais le retenait chaque fois qu'il allait faire ce qu'il ne devait pas, et lui a rendu les plus signalés services. »

Marcel Marchand.

Fribourg.

L'année 1937 aurait ranimé, dans la pensée populaire, — s'il en eût été besoin, — le souvenir du héros national par excellence, de Nicolas de Flue, dont la mort est survenue le 22 mars 1487. C'est, assurément, à notre canton qu'il appartenait, tout d'abord, de célébrer ce 450° anniversaire et d'honorer, ainsi, le pacificateur de la Suisse à qui Fribourg est redevable de son admission dans l'alliance helvétique. Aussi bien, notre Direction de l'instruction publique, interprétant l'opinion unanime de nos concitoyens, a-t-elle estimé convenable de remémorer la vie et les mérites de

cet homme de Dieu qui tient une si large place dans le cœur des Fribourgeois. Son avis officiel du 15 mars a prescrit les mesures suivantes:

« Les écoles primaires et secondaires prévoiront, à l'ordre du jour de la matinée du 22 mars, une leçon appropriée sur Nicolas de Flue. Les maîtres et maîtresses rappelleront tout ce que notre pays lui doit, de façon à mieux faire connaître cette grande figure de notre histoire. Ils pourront trouver tous les renseignements nécessaires à cette leçon, soit dans les ouvrages parus récemment sur le Frère Nicolas, soit dans la brochure qui leur a été remise, lors du 500e anniversaire de sa naissance. »

Le corps enseignant s'est conformé avec empressement à cette ordonnance, et plusieurs rapports annuels des établissements d'enseignement moyen et supérieur ont consacré une mention au jubilé du protecteur de la patrie. Nous reproduisons celle du compte-rendu de l'Ecole secondaire des filles de la Ville de Fribourg, dont la note féminine si caractéristique mérite d'être soulignée :

« C'est avec fierté et amour que les femmes suisses ont vu sortir de l'ombre, aux côtés du protecteur de la patrie, une très noble et touchante figure : Dorothée, son épouse. Il faut bien reconnaître que si Nicolas a pu répondre à l'appel du Seigneur, c'est parce qu'une femme a collaboré à sa mission en se préparant, depuis toujours, par la fidélité aux petites choses, à dire le oui généreux qu'elle prononça à l'heure du départ de son mari. Nicolas de Flue n'a pas hésité à se rendre dans la solitude, parce qu'il avait conscience de laisser en mains sûres ce que Dieu lui avait confié. Il savait comment, grâce au renoncement de chaque heure, Dorothée était prête à remplir la lourde tâche qui allait lui incomber : veiller seule à l'éducation d'une nombreuse famille, diriger un grand ménage et faire face aux lourdes exigences de la vie à la campagne. Et ainsi, - nous le voyons une fois de plus, — une femme a contribué à sauver sa patrie parce qu'elle ne s'est pas dérobée au travail de chaque jour, parce qu'elle n'a pas rêvé jouer un rôle de premier plan, mais qu'elle s'est contentée de vivre intégralement, à tous les instants de son existence, l'idéal que nous vous proposons, jeunes filles, et que résume la devise de votre Ecole : « Servir, toujours prêtes, de notre mieux, à la grâce de Dieu!»

Relèverons-nous, — en restant sur le terrain de l'enseignement moyen, — que l'Ecole normale des instituteurs s'est félicitée, à bon droit assurément, du témoignage de sympathie qui, délicat et spontané, fut octroyé à plusieurs de ses maîtres par la Société fribourgeoise d'Education? En effet, au cours de la réunion

de Bulle, le 9 juin dernier, M. le Dr Dévaud, ancien directeur à Hauterive, fut salué comme le rénovateur de notre école primaire. L'association pédagogique fribourgeoise s'est aussi plu à manifester sa confiance à M. le Dr Barbey, en l'appelant à présider ses travaux. Enfin, de chaleureux remerciements furent exprimés à M. le chanoine Bovet, pour son action si féconde en faveur de l'œuvre du chant populaire. Sans limiter en rien les mérites de ses collègues de l'Ecole normale, le rédacteur du rapport que nous avons sous les yeux, loue l'activité littéraire de M. le professeur Alph. Aeby qui a fait représenter, par les élèves de la section allemande, le beau drame qu'il a écrit sur Guillaume, dernier sire de Glâne. Le même auteur vient de livrer à l'impression le manuscrit du nouveau tome de son manuel de lecture pour les écoles allemandes, et il s'est ménagé un succès indéniable dans la préparation du texte du festival applaudi par d'importants auditoires, lors de la fête cantonale du tir, à Guin, en juillet 1937.

L'Ecole normale, toutefois, ne saurait rester impassible devant le sort réservé aux jeunes maîtres brevetés à la clôture des derniers exercices. Ils vont être, semble-t-il, en majeure partie, condamnés à espérer vainement un poste dans nos écoles primaires. Un remède radical, quoique de portée lointaine, s'imposait dans l'interdiction d'admettre, à Hauterive, de nouveaux aspirants instituteurs, jusqu'au rétablissement de l'équilibre. Cette mesure, appliquée en 1935 et que l'on va renouveler prochainement, n'améliorera guère, du moins pendant quelque temps, la position de ces jeunes et si intéressants « chômeurs ». Un moyen d'une efficacité plus immédiate est suggéré dans la mise à la retraite des maîtres justifiant de 35 années de fonctions. Mais la situation économique est plutôt de nature, en ce moment, à engager ces vétérans à persister dans leur activité professionnelle. D'aucuns s'indigneront, peut-être, que les mêmes difficultés matérielles aient provoqué, ici où là, des suppressions de postes. La diminution procurée de ce chef, dans l'état des places vacantes, est, cependant, à peine appréciable, à en juger par la statistique d'où il ressort que, en 1928, le canton possédait 617 classes primaires groupant 24 978 élèves, alors que les mêmes supputations pour 1935 permettent d'enregistrer 636 classes avec 26 173 élèves. Ainsi, l'effectif scolaire moyen est, dans les deux cas, de 40-41 élèves par classe, chiffre équivalent à la norme des écoles suisses.

Problème insoluble, à cette heure, il ne laisse pas, toutefois, d'éveiller maintes perplexités et de préoccuper les amis de notre corps enseignant, surtout les maîtres de Hauterive soucieux de garder à leur institution, la confiance que lui ont value, dans le pays, quatre vingts ans de loyaux et intelligents services.

Le Collège Saint-Michel, à Fribourg, est un institut cantonal qui relève de deux ordres d'enseignement : moyen, par ses gymnases et son école commerciale ; supérieur, par les cours du lycée. Il a vu se réaliser, dès 1910, l'horoscope de M. le conseiller Python, qui prévoyait pour son Université, pour l'ensemble des écoles secondaires de filles et pour le Collège Saint-Michel, dans un avenir plus ou moins proche, des effectifs d'au moins mille élèves. La guerre et le marasme qui suivit ont réduit la population du Collège qui avait enregistré jusqu'à 1104 étudiants en 1914. Néanmoins le contingent de 1000 élèves envisagé par l'ancien directeur de nos écoles, pour Saint-Michel, ne va pas tarder d'être, une seconde fois, atteint.

Grâce au concours de circonstances imprévues, la clôture des cours de cette année fut précédée de fort belles manifestations dans les visites mémorables qui ont été faites à l'établissement : d'abord, par M. l'Ambassadeur de France, à Berne; ensuite, par le président de la Confédération, M. Motta, qui avait tenu à commémorer avec les maîtres et les étudiants actuels de Saint-Michel, le cinquantenaire de son admission comme élève de Fribourg. Avec non moins de satisfaction, évoquerons-nous la cérémonie inaugurale de la halle de gymnastique du Collège. La construction de cette annexe figurait, depuis de longues années, au programme des plus urgentes réalisations. Un projet aboutit enfin, grâce à l'entente du Recteur de l'établissement et du Directeur de l'instruction publique, qui apportèrent à l'œuvre commune, l'un, son enthousiasme et l'autre, l'énergie qu'on lui connaît avec son sens pratique et novateur. Dans des conditions précaires mais imposées par de multiples causes, les cours de gymnastique du Collège se donnaient à certaines heures déterminées, dans une halle communale, en vertu d'une convention et sur la base d'un prix de location, correspondant à la rente d'une somme de près de quarante mille francs. Le solde du capital prévu par le devis de construction ayant été assuré, la halle si longtemps attendue s'est finalement élevée sur la colline de Belzé que couronne la masse des immeubles de Saint-Michel. Elle s'harmonise au mieux, pourtant, avec les lignes architecturales des bâtiments du Collège, dont les facades ont retrouvé leur belle apparence d'autrefois, soumises qu'elles furent à un procédé de ravalement appliqué avec goût et habileté. Par ailleurs, les nombreuses salles de classes, les spacieux corridors, en un mot, tout l'intérieur a fait l'objet d'heureuses restaurations.

La nouvelle bâtisse renferme une belle salle de quelque trois cents mètres de superficie, pourvue des engins les plus modernes. Son plafond à caissons lui communique un cachet gracieux et original. On a prévu, au plan, de multiples accessoires : vestiaire, pièces pour mensurations, bains et douches, outre les locaux de service. Inutile d'ajouter que la séance d'inauguration avait réuni tout le Collège auprès des autorités scolaires et de leurs invités, et que la satisfaction générale s'y est traduite en d'éloquents discours.

Pourrions-nous passer sous silence une mesure du Recteur, M. Savoy, consistant à offrir à certaines catégories d'élèves, une cure d'air et de soleil pendant le congé de l'été ? Un chalet de Berisal fut diligemment aménagé à cette fin. Situé dans la vallée tourmentée de la Saltine, à proximité de la route du Simplon, cet asile permet aux colons d'intéressants buts d'ascension et d'excursion, comme un repos hygiénique au sein de l'admirable nature alpestre. Il ne fait point partie, à la vérité, des sites de la « Suisse inconnue », car nos collégiens, volontiers fureteurs, eurent bientôt découvert, sur le socle d'une statue de la chapelle du hameau, cette inscription qui autorise tous les rapprochements : « Les voyageurs de la première division du Pensionnat, 1842! » Comment résister à l'envie d'établir une liaison entre deux escouades d'élèves qui, à 95 ans d'intervalle, sont venus dresser leur camp dans le même parage des grands monts? Le parallèle s'imposait à nos étudiants d'aujourd'hui, et leur sympathie est allée aussitôt à leurs condisciples de 1842. S'ils ont songé aux maîtres du célèbre Pensionnat qui, un siècle auparavant, comprenaient si bien la valeur de la culture sportive, ils auront regretté cette opinion déchaînée jadis contre de parfaits éducateurs, dont il reste chez nous tant de souvenirs.

Notre chronique de 1936 qui notait un air de renouveau, évoquait aussi l'époque où un souffle puissant érigeait l'Université de Fribourg et mettait le point final à 350 ans de tergiversations et de velléités des catholiques de la Suisse. A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ouverture des cours académiques, en 1939, il conviendrait de traiter largement ce sujet afin de fixer, dans la mémoire de la jeunesse, le fait le plus marquant et l'un des plus bienfaisants de notre moderne histoire fribourgeoise.

En attendant, les lecteurs se souviendront, peut-être, du jardin botanique qui fut ouvert l'an passé, cette annexe verdoyante et fleurie de notre enseignement scientifique, qui, durant le moins morose des étés, a présenté un riche ensemble de plantes ayant semble-t-il retrouvé dans leur nouveau séjour les conditions de leur habitat natal. L'institut de chimie, commencé à la même date, fut inauguré en automne 1936 et, dès le printemps suivant, la Société des Amis de l'Université, élargissant son rôle de Mécène,

a pourvu totalement aux dépenses de bâtisse de l'Institut de botanique. Par cette largesse, n'entendrait-elle pas correspondre aux vœux des directeurs de cet institut : l'inoubliable professeur Westermaier, qui, à son décès, agit encore en bienfaiteur de la Faculté des Sciences et à son élève, son émule en même temps que son successeur, le savant Dr Ursprung, qui a honoré sa chaire en déclinant maintes offres de situations distinguées et rémunératrices à l'étranger?

Entre temps, d'autres études ont vu le jour. Ainsi, dans sa session de mai, l'autorité législative fribourgeoise était saisie de deux projets de décrets relatifs à notre institut d'instruction supérieure. De la discussion, il suffira de retenir que le Grand Conseil a décidé, les 11 et 12 mai 1937:

A l'unanimité, la vente pour le prix de 320 000 fr., au Fonds du Collège, de l'immeuble du Lycée et l'octroi de cette somme à la Société académique, à charge par elle de construire un nouvel édifice universitaire;

Par 78 suffrages contre 28, l'autorisation d'organiser l'enseignement médical propédeutique, par l'aménagement à l'Université d'une chaire d'anatomie normale, au moment opportun, c'est-à-dire, quand la même société disposera du bâtiment nécessaire au nouvel institut.

Cette votation ne pourrait-elle pas apparaître comme la réplique de la décision émise, en 1886, dans des circonstances presque analogues? De toute évidence, les progrès que les députés fribourgeois viennent de sanctionner ne doivent, pas plus que les décisions remontant à cinquante ans, aggraver le budget de l'Etat. La fondation de l'Université, non seulement n'a point accru les charges publiques, mais les institutions dont elle a provoqué l'établissement, Banque et Entreprises électriques, ont valu et ne cessent d'apporter à la collectivité de nouvelles et importantes ressources. D'autre part, les développements projetés dans ce domaine, seront financés par la Société des Amis de l'Université dont les allocations contribueront, au surplus, à atténuer les effets de notre chômage urbain.

En 1886, le Grand Conseil devait se prononcer sur le principe d'un enseignement supérieur à organiser à Fribourg, et, en 1937, sur une construction universitaire à entreprendre sous les meilleurs auspices. Ce fut, dans les deux cas, l'unanimité qui s'affirma.

Par contre, à propos de l'affectation immédiate, à l'œuvre de l'Université, du capital obtenu par une habile conversion de dettes, en 1887, et de l'érection, cinquante ans plus tard, d'une chaire d'anatomie prévue sans contribution cantonale, une majorité importante adhéra aux propositions du gouvernement. Et ce sera son mérite dans les siècles des siècles!

Les décisions de 1937, — historiques désormais comme celles de 1886, — sont la légitime récompense du vaillant magistrat qui les a provoquées et qui, avec une inaltérable confiance, poursuit le parachèvement d'une grande tâche du passé si honorable pour le pays de Fribourg. G.

Chronique genevoise.

Emmanuel Duvillard. — Un douloureux devoir incombe au nouveau chroniqueur genevois : celui de rappeler tout d'abord la mémoire de son prédécesseur, M. Emmanuel Duvillard, directeur d'écoles à Genève, décédé brusquement à l'âge de 49 ans.

Né en 1887, M. Duvillard fut nommé en 1912 instituteur dans les écoles primaires du canton de Genève. D'emblée, son esprit vif et actif se passionna pour de nombreuses questions pédagogiques. Il collabora aux premiers travaux de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, fut nommé en 1918, par M. William Rosier, aux fonctions de directeur du Bureau d'archives et de recherches pédagogiques, succéda à Mme Ballet en qualité d'inspecteur des classes d'enfants anormaux, fut l'un des premiers promoteurs de l'Institut de l'enseignement par l'image lumineuse, dirigea le service du cinéma scolaire, devint également inspecteur des écoles de plein air et, en dernier lieu, organisa les nouvelles classes de préapprentissage de garçons. Après avoir débuté par la pédagogie expérimentale et le mouvement de l'éducation nouvelle, Duvillard s'était peu à peu orienté vers la pédagogie sociale : œuvres de plein air, de rééducation, de préapprentissage, fondation « Pour l'avenir ».

Il tint en outre une place éminente dans le corps enseignant primaire romand. Il fut président de l'Union des instituteurs primaires genevois et président de la Société pédagogique de la Suisse romande. En cette qualité, il présida avec autorité le Congrès de 1924 à Genève. Accaparé par de multiples tâches scolaires et extra-scolaires, Duvillard n'eut pas le temps de publier beaucoup. Qu'on cite de lui, outre ses substantielles chroniques de l'Annuaire, un volume de la collection des Actualités pédagogiques : « Les tendances actuelles de l'enseignement primaire », et une brochure : «L'école de demain». Il avait en outre en manuscrit une didactique du cinéma éducatif.

Chacun gardera un bon souvenir de ce distingué serviteur de l'école populaire, à l'esprit vif, mobile, mordant, et au cœur sensible et dévoué.

Signalons aussi la mort de M^{me} Rose Tissot-Cerutti, en littérature Louise Hautesource, décédée le 12 mai 1937, à Baugy sur Clarens. Nommée régente à Satigny en 1892, puis l'année suivante en ville, M^{me} Tissot accomplit toute sa carrière dans les écoles de la ville. Très douée au point de vue littéraire, possédant un style à la fois vivant et châtié, M^{me} Hautesource fut la première rédactrice de l'Ecolier genevois, devenu plus tard l'Ecolier romand. Elle écrivit pour la jeunesse de nombreux ouvrages, dont elle sut renouveler le genre et le ton. Citons : Un nid sous la feuillée, Princesse en servitude, Le Hanneton vert, etc. A la fin de sa carrière, elle rassembla ses souvenirs et conceptions pédagogiques dans un volume intitulé : Françoise entre dans la carrière où elle fit preuve de quelque rigueur à l'égard de la pédagogie moderne.

En novembre 1936, lors de la réélection du Conseil d'Etat, le chef du Département de l'instruction publique, M. Paul Lachenal, qui achevait sa seconde législature au gouvernement, renonça à une nouvelle élection au grand regret de ses collaborateurs et du corps enseignant. En six ans, d'importantes réformes ont été accomplies sous sa direction dans tous les ordres d'enseignements: Règlement des études pédagogiques, Office scolaire de l'enfance, prolongation de la scolarité obligatoire, Règlement de l'enseignement primaire, réorganisation des écoles secondaires rurales, statut du personnel de l'enseignement secondaire, incorporation de l'Ecole des Beaux-Arts dans l'Ecole d'horlogerie et de l'Ecole des Arts et Métiers, suppression de la section pédagogique et création d'une section de culture féminine à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, organisation du Bureau international d'éducation et de la Faculté autonome de théologie, etc.

Juriste de talent, M. Paul Lachenal s'était vivement intéressé à quantité de questions pédagogiques et ses collaborateurs se sentaient encouragés par l'esprit bienveillant et compréhensif qu'il apportait à l'étude de chaque problème.

M. Paul Lachenal a été remplacé à la tête du Département de l'instruction publique par son cousin, M. Adrien *Lachenal*, conseiller national.

Le 22 juillet 1936, a été adopté le nouveau règlement de l'enseignement primaire, qui était à l'étude depuis trois ans. Depuis le règlement précédent, qui datait de 1917, quantité d'innovations et modifications avaient été introduites et devaient être définies de façon précise. Citons en passant : la création de classes spéciales, de classes faibles, la suppression des examens et du classement des élèves, l'emploi d'une nouvelle échelle d'appréciation,

le remplacement des inspecteurs et des régents principaux par des directeurs d'écoles, la création d'un Office scolaire de l'enfance comprenant, outre le Service médical des écoles qui existait déjà en 1917, un Service social et un Service médico-pédagogique, un Service d'orientation professionnelle, la prolongation de la scolarité obligatoire et la réorganisation de la division complémentaire, etc.

Tout en définissant avec précision ces institutions et tâches nouvelles, le nouveau règlement est d'inspiration nettement libérale. Il met au premier plan les questions d'éducation, de discipline et d'ordre à l'école. Souhaitons qu'il soit compris et observé dans son esprit comme dans sa lettre.

Depuis quelques années, on constate que les jeunes, même les élèves des classes primaires, se passionnent pour les débats et manifestations politiques. Trop souvent, les parents tolèrent que leurs enfants se préoccupent de questions qui ne sont pas de leur âge, et qui, en tout cas, ne doivent pas franchir le seuil de l'école publique. Celle-ci, en effet, est appelée à recevoir des enfants provenant de tous les milieux et il peut être très dangereux pour la jeunesse — le lamentable drame de Lyon l'a montré — de laisser ou de faire naître des antagonismes qui peuvent avoir des conséquences tragiques. C'est la raison pour laquelle le nouveau règlement de l'enseignement primaire prévoit aux articles 114 et 115 : « La propagande politique ou confessionnelle, sous quelle forme que ce soit, est interdite à l'école. »

« Le port d'insignes de groupements politiques, d'uniformes quelconques est interdit à l'école. »

En application de ces articles, le Département a dû, à deux reprises, sévir contre des élèves qui s'étaient livrés à des manifestations inadmissibles.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de la distribution des récompenses aux élèves du Collège classique et du Collège moderne, M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal a attiré, en ces termes, l'attention des parents et des élèves sur cette question :

« Les hommes de ma génération ont connu une époque où les collégiens, du moins jusqu'à la veille de la maturité, ne savaient que vaguement ce qu'étaient les divergences d'opinions de leurs aînés et du reste, s'en souciaient peu. La politique de Corneille, celle de Périclès ou de Caton nous suffisaient et on pourrait trouver plus mal en effet...

Que voyons-nous aujourd'hui? Je ne songe qu'à Genève. Je ne veux point évoquer ces drames récents où des enfants ont perdu la vie à la suite d'un entraînement fatal. Chez nous, je le déclare paternellement mais très net, il y a parmi la gent écolière une agitation politique qui ne saurait se prolonger sans inconvé-

nient et que nous ne tolérerons pas...

Les problèmes actuels sont difficiles. Pour en juger, il faut une information et une expérience peu communes. Comment voulez-vous qu'un garçon de treize ou de quinze ans, si éveillé soit-il, se trouve en mesure de prendre parti pour de solides raisons ? Il obéit à l'orgueil inconscient, au préjugé, à la passion aveugle. C'est peut-être de son âge, mais alors, au lieu de l'en louer, prions-le de se modérer et d'attendre... »

Souhaitons que cet appel soit entendu et que l'école publique puisse être préservée des stériles querelles de la rue.

Une récente exposition organisée par le Musée scolaire cantonal, sous la direction de M. Robert Dottrens, a montré les résultats qu'a donnés, à Genève, à l'école enfantine et au degré primaire inférieur, l'enseignement de la nouvelle écriture dite « script » (lettres capitales au début, puis onciales minuscules, non liées et non bouclées, au stade suivant). Les visiteurs ont été frappés de la clarté, de la régularité et de la bonne ordonnance des travaux présentés. La cause de la nouvelle écriture paraît gagnée dans la division préparatoire et inférieure. Restent les divisions moyennes et supérieure. Quelle écriture adopter ? Conserver l'écriture script jusqu'au bout ? Adopter l'écriture Hulliger qui est devenue l'écriture unifiée de la Suisse allemande et qui paraît bien anguleuse à nos yeux romands ? Elaborer une écriture liée dérivée de la script ? Telles sont les questions que se posent les autorités scolaires et qui devront être résolues sous peu.

En juin 1937, le Collège moderne de garçons, appelé jusqu'en 1934 Ecole professionnelle, a fêté solennellement le cinquantenaire de sa fondation. Revue, cérémonie officielle, banquet ont réuni des centaines d'anciens. Tout a été fort bien préparé par les organisateurs. Relevons quelques points de l'intéressante brochure publiée à cette occasion par M. Marc Juge, doyen du Collège moderne :

Le Collège moderne est issu de la loi de 1886 qui reste encore aujourd'hui, malgré ses lacunes et ses innombrables annexes, la loi fondamentale de l'Instruction publique genevoise. A cette époque, des hommes politiques et des pédagogues, frappés du formalisme stérile qui régnait dans les études littéraires et grammaticales, conçurent le projet d'un enseignement secondaire inférieur qui ferait suite à la 6° classe primaire et qui serait résolument orienté vers les sciences : mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles, et basé sur l'expérimentation et l'étude concrète. Par la suite, on fut amené à prévoir deux

sections distinctes: l'une à caractère scientifique et technique, l'autre à caractère plus général, avec un programme plus complet de français et d'allemand.

L'Ecole s'ouvrit, au début de l'année scolaire 1887-88, avec 420 élèves. Ce nombre est resté sensiblement le même jusqu'à aujourd'hui. Ce sont 15 000 élèves de 13 à 15 ans qui ont passé en ce demi-siècle au Collège de la Prairie. Que sont-ils devenus depuis ? Les uns sont entrés en apprentissage chez un patron, d'autres dans une école professionnelle et technique (Ecole des métiers, Ecole de mécanique, Ecole d'horlogerie, Ecole des beauxarts, Ecole des arts industriels, Technicum, Ecole de commerce), d'autres enfin ont poursuivi leurs études secondaires générales jusqu'à la maturité, dans les sections non latines du Collège classique.

Le Collège moderne a rendu les plus grands services aux jeunes gens en leur ouvrant ainsi les portes de l'apprentissage ou des études secondaires supérieures; l'établissement de la Prairie a réussi à inculquer à ses élèves des habitudes d'ordre, de précision, de réflexion qui leur ont été infiniment précieuses.

A l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, la nouvelle section dite de culture générale et d'éducation féminine, dont la création avait été annoncée dans la chronique de l'année dernière, a ouvert ses portes aux élèves pour la première fois en septembre dernier. Par son programme et son caractère pratique, elle tend à donner une préparation aux jeunes filles qui n'entreprendront pas des études supérieures. Elle comprend deux divisions distinctes : la division de culture générale, et celle d'orientation et de préparation féminines. La première classe a connu d'emblée un grand succès puisqu'elle a dû être dédoublée. Il est naturellement trop tôt, dit M. Samuel Gaillard, directeur de l'Ecole, pour se prononcer sur la valeur de cette section. Mais cet essai nous intéresse surtout par une tendance très nette à combattre le caractère encyclopédique de l'enseignement secondaire destiné aux jeunes filles.

A l'Université de Genève, signalons le décès de M. Auguste Gampert, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie, les démissions de M. Ernest Muret, professeur de langues et littératures romanes, bien connu par ses travaux sur les noms de lieu et sur les patois romands, de M. le pasteur Ernest Rochat, professeur d'histoire de la théologie contemporaine, de M. Georges Thudicum, professeur de phonétique, de M. Dmitry Mirimanoff, professeur de calcul des probabilités et d'analyse mathématique, et enfin de

M. Charles Borgeaud, professeur d'histoire nationale et de droit constitutionnel, dont la chronique précédente avait rappelé les beaux ouvrages.

La chaire de langues et littératures romanes n'a pas été repourvue. L'enseignement a été réparti entre MM. Albert Séchehaye (ancien français), Alexis François (moyen français) et Henri de Ziegler (littérature italienne).

Une nouvelle répartition de l'enseignement de l'histoire a été faite entre MM. les professeurs Edmond Rossier (histoire moderne) et Paul-Edmond Martin (histoire nationale). M. Léopold Boissier a été chargé du cours de droit constitutionnel. M. Georges de Rham a été appelé à succéder à M. Mirimanoff. La chaire de littérature française, occupée avec tant d'éclat pendant douze années par M. Albert Thibaudet, a été confiée à M. Marcel Raymond, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Bâle. M. Raymond s'est surtout fait connaître par son étude magistrale sur la poésie moderne : De Baudelaire au surréalisme qui lui valut le grand prix de la critique de l'Académie française.

L'Université a organisé des séances commémoratives consacrées au cinquantenaire de la mort de Victor Hugo, au cinquantenaire du symbolisme, à la réunion de l'Association des banquiers suisses et enfin le 10^e congrès de langue française d'oto-neuro-ophtalmologie.

Signalons en terminant que l'Institut des sciences de l'éducation a quitté l'ancienne école primaire de la rue des Maraîchers pour s'installer au rez-de-chaussée du Palais Wilson, devenu vacant par suite du transfert du Secrétariat de la S. d. N. dans ses nouveaux locaux. Des transformations importantes, dont le coût s'élève à 300 000 francs, sont faites dans la Bibliothèque publique et universitaire, afin de créer un magasin de livres, de doter nos Facultés de nouvelles salles d'études; en outre, de nouvelles salles de travail seront aménagées pour les Facultés des lettres, de droit et des sciences économiques et sociales. Ces améliorations indispensables permettront aux professeurs et aux étudiants de poursuivre leurs travaux dans d'excellentes conditions.

Alb. ATZENWILER.

Neuchâtel.

Enseignement primaire. — L'événement le plus important de la vie scolaire a été l'élaboration, la discussion et la mise en vigueur de la nouvelle « Loi sur le Fonds scolaire de prévoyance et de retraite en faveur du personnel de l'enseignement primaire ».

Depuis quelques années, les comptes du Fonds soldaient par un déficit qui s'accentuait à chaque exercice. Il s'agissait de prendre des mesures en vue de rétablir l'équilibre du budget. C'est ce qui a été fait.

Une étude actuarielle très complète a servi à l'élaboration d'un projet de loi qui fut présenté au Grand Conseil en novembre 1936. Renvoyé à l'examen d'une commission, le projet a subi quelques modifications, puis a été adopté par l'autorité législative le 15 avril 1937. Promulguée le 1er juin 1937, la loi nouvelle

déploie ses effets à partir du 1er janvier 1937.

L'équilibre budgétaire du Fonds n'a pu être obtenu qu'en augmentant les ressources d'une part et en diminuant les charges, d'autre part. Les primes des assurés ont été relevées dans la proportion de 15,4 %, pour les institutrices, et de 27 %, pour les instituteurs. Les contributions des pouvoirs publics (communes et Etat) ont augmenté dans la proportion globale de 19 %. Les charges ont été diminuées par des réductions importantes du montant des pensions et des retraites.

L'étude d'un nouveau manuel de français, destiné à remplacer le Cours de langue de Sensine, a été poursuivie. Le plan de l'ouvrage accompagné de quelques « leçons-types », présenté aux conférences officielles d'octobre 1936, est le suivant : un code grammatical contenant l'essentiel et un recueil d'exercices. Cette idée semble prévaloir.

Il appartiendra à la Commission du matériel scolaire de donner

un préavis définitif.

Quant à la question « La réforme de l'écriture », des essais sont continués dans les classes de quelques communes.

Au moment où paraîtra l'Annuaire, le Département de l'instruction publique aura pris congé de M. Paul Bühler, inspecteur des écoles, atteint par la limite d'âge.

Breveté en 1889, M. Bühler a été tour à tour instituteur, administrateur des écoles de La Chaux-de-Fonds, inspecteur des écoles du 2º arrondissement, premier secrétaire au Département de l'instruction publique, et enfin inspecteur des écoles du 1ºr arrondissement.

M. Bühler s'est occupé des écoles pendant 47 ans avec beaucoup

d'intérêt. Homme de cœur et de devoir, au tempérament vigoureux, il a apporté dans l'exercice de ses diverses activités, des qualités d'ordre et de méthode que les autorités se sont plu à reconnaître.

Enseignements secondaire et professionnel. — Il n'y a rien à signaler de particulier dans l'enseignement secondaire. En ce qui concerne l'enseignement professionnel, les expériences faites depuis l'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle serviront à l'élaboration très prochaine d'un projet définitif de la loi cantonale.

Enseignement supérieur. — Le règlement général de l'Université classe les enseignements dans chaque Faculté. A l'occasion de la retraite de M. Emmanuel Junod, titulaire de la chaire d'économie politique et de statistique, ces deux disciplines ont été transférées de la Faculté des lettres à la Faculté de droit. Cette modification est basée sur le fait que l'économie politique n'est actuellement branche d'examen qu'à la Faculté de droit.

Pour remplacer M. Junod, le Conseil d'Etat a fait appel à M. Paul-René Rosset, docteur en droit et docteur ès sciences commerciales et économiques. M. Rosset est un homme jeune ; il a publié plusieurs ouvrages très remarqués d'économie financière.

En application des dispositions du règlement général des examens, un règlement a été élaboré concernant les examens en vue d'obtenir le certificat d'aptitude pédagogique pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement professionnel.

Il convenait de mettre au point et de sanctionner des mesures

appliquées jusqu'ici à titre provisoire.

La « question de l'Université » n'est plus discutée. Une convention nouvelle règle les charges réciproques de l'Etat et de la commune de Neuchâtel. Celle-ci a consenti à augmenter ses prestations dans une notable proportion.

* *

Les problèmes d'ordre financier intéressant tous les degrés de l'enseignement public, auxquels sont venus s'ajouter ceux concernant l'organisation matérielle des écoles, consécutive à la réduction des effectifs et aux mesures de concentrations et de suppressions, ont retenu l'attention et l'activité des organes scolaires au cours de ces dernières années.

Les problèmes d'ordre pédagogique pourront reprendre la place qui leur appartient.

W. B.

Valais.

Depuis le départ de M. Burgener en 1925, quatre conseillers d'Etat se sont succédé à la direction de l'Instruction publique : MM. Walpen, tragiquement décédé; Escher, chef éphémère mais inoubliable; le Dr Lorétan, et Pitteloud entré en fonctions le 1er mai 1937. Cette instabilité ministérielle contraste avec la continuité remarquable qui règne à l'Intérieur présidé par M. Troillet pendant bientôt vingt-cinq ans. Il est temps, certes, qu'à l'Instruction publique s'institue une certaine fixité de direction, sans laquelle on ne pourra jamais réaliser de progrès durables et sérieux. On a dit ou écrit, quelque part, que le Département de l'instruction publique portait malheur à ses titulaires; nous espérons, cette fois-ci, que, les rôles étant renversés, c'est le nouveau titulaire qui portera bonheur à son département. Il n'en saurait être autrement pour qui connaît l'optimisme souriant de M. Pitteloud, sa joie au travail, ses éminentes qualités d'homme et de magistrat.

La reconnaissance du pays est acquise à M. le Dr R. Lorétan pour le travail accompli, en dépit des difficultés croissantes, au cours de la période 1933-37. Son nom demeure attaché au couronnement de l'Ecole normale qu'il a réalisé par l'adjonction d'un cours préparatoire ouvert, la première fois, à Pâques 1937. Avec un cycle bien ordonné de quatre années d'études, la formation des maîtres, devenue moins hâtive, gagnera en profondeur et en harmonie. En permettant une fréquentation globale suffisant à l'exploitation de l'internat, l'effectif de chaque classe pourra se réduire au minimum imposé par la redoutable pléthore du personnel enseignant. Pléthore génératrice d'âpres compétitions, de rivalités et d'intrigues déplorables, de divisions, de conflits de toute nature avec l'imminence d'un grave danger social.

Les premiers actes du nouveau chef témoignent d'une volonté irréductible d'asséner à la pléthore le coup fatal. Une décision du 1er juin 1937 réserve aux Ecoles normales officielles de Brigue et de Sion la formation des candidats à l'enseignement dans les écoles primaires du canton. Au terme de la période transitoire, expirant le 15 mars 1940, seuls les candidats des Ecoles normales cantonales seront admis aux examens prévus pour les brevets d'enseignement. On ne verra plus venir, de pensionnats ou d'instituts privés ou étrangers au canton, des candidats et, surtout, des candidates en nombre presque égal à celui des aspirants officiels ; véritable anomalie qui rend illusoire, inefficace, ridicule et injuste la réduction des admissions aux Ecoles normales offi-

cielles; anomalie à laquelle nous avions déjà fait allusion dans une de nos précédentes chroniques. De plus, selon les considérants mêmes de la décision, les candidats à l'enseignement recevront une formation unique et conforme au programme officiel; ils auront, dès le début de leurs études, un contact étroit avec les autorités scolaires et leurs futurs collègues; ils seront, pour tout dire, formés dans un véritable esprit cantonal et animés du même désir de collaborer au bien du pays.

Au problème de la pléthore se greffe celui des institutrices mariées. Voudrait-on les exclure de l'enseignement ? La loi actuelle ne le permettrait pas, car, en autorisant le Département de l'instruction publique à fixer les conditions spéciales de leur engagement, elle leur reconnaît, par le fait même, le droit d'être engagées. A notre humble avis, il faudrait donc reviser la loi pour interdire l'enseignement aux institutrices mariées. Et alors, ne devrait-on pas tenir compte de certaines situations, plus fréquentes peut-être qu'on ne le pense, où l'institutrice mariée est soutien de famille, par suite du chômage ou de l'invalidité de son conjoint? D'autre part, comment concilier avec la morale et la liberté individuelle l'alternative qu'on imposerait à une jeune personne, de choisir entre le célibat ou la suppression de son activité professionnelle ? Et de quel droit érigerait-on en principe et en dogme que l'institutrice mariée fait moins bien sa classe que la célibataire ; que celle-ci est moins sollicitée par les préoccupations du dehors : divertissements, sports, œuvres même qu'une épouse ou une mère, par le souci de son ménage ou de sa famille? Mais n'insistons pas sur ce problème complexe et délicat, entre tous, de l'interdiction de l'enseignement aux institutrices mariées, dans un pays fidèle, comme le nôtre, à l'idéal chrétien, et soucieux de défendre les institutions familiales.

Il est déjà bien difficile de régler et de restreindre les conditions d'engagement des institutrices mariées. Ainsi, une décision départementale du 7 avril 1937 dispose à son article premier que l'institutrice dont le mari touche un traitement annuel global d'au moins 2000 francs (principal et accessoires) ne pourra plus diriger de classe à l'avenir. Comme la notion de traitement est limitative, toute institutrice pourra continuer à enseigner si son mari exerce, dans le commerce ou l'industrie, dans les métiers ou les professions libérales, une activité lucrative indépendante lui rapportant même plus de deux mille francs! Il n'en sera pas autrement de celle qui possède, ou dont le mari possède, une jolie fortune. Et, d'ailleurs, ces 2000 francs constituent-ils un minimum d'existence suffisant pour le chef de famille établi en ville où il doit payer

un loyer et acheter tout fort cher ? La question sera, sans doute, soumise à un nouvel examen durant la période transitoire ordonnée par circulaire de M. le conseiller d'Etat Pitteloud.

La disposition que nous venons d'analyser tend, de façon manifeste, à supprimer le cumul de traitements entre conjoints. Cela est fort louable et, dans le même ordre d'idées, nous saluons la mesure qui interdit à tout instituteur de diriger plus de trois cours complémentaires. Elle coupe net à des abus qui avaient soulevé d'assez vives protestations.

Lutter contre le cumul, restreindre les possibilités d'engagement des institutrices mariées, limiter les entrées à l'Ecole normale et les conditions d'admission aux examens d'Etat, partant, les autorisations d'enseigner, tout cela est fort bien mais ne constitue qu'un aspect du problème, le plus important, sans doute : la restriction de la production, si l'on veut nous passer cette expression tirée de l'Economie. Mais il est un second aspect à envisager : l'ouverture de nouveaux débouchés. A cet égard, un développement de l'Ecole normale des institutrices offrirait d'intéressantes perspectives. Il s'agirait d'y organiser la formation de nos institutrices dans l'enseignement froebelien et dans les branches ménagères, afin d'élargir leurs possibilités d'engagement pour l'éducation des tout petits, dans les écoles ménagères, auprès des familles, comme gouvernantes, etc. C'est une suggestion toute personnelle que nous donnons pour ce qu'elle vaut : elle a, semble-t-il, éveillé quelque intérêt au sein du Comité de la S.I.V.R.

Une modification éventuelle des programmes de l'Ecole normale, en vue d'une orientation plus commerciale, ne nous paraît pas opportune. Nous avons déjà sept Ecoles de commerce à Brigue. à Sierre, à Sion, à Martigny et à St-Maurice, qui déversent annuellement sur le marché du travail un fort contingent de diplômés qu'il faut bien se garder d'accroître; sinon, en voulant résorber une pléthore, on en créerait ou aggraverait une autre. Comme nous le lisons dans un journal valaisan, au moment même où nous écrivons ces lignes, il y a dans notre canton trop d'agriculteurs, trop d'ouvriers, trop de médecins, trop d'avocats, trop d'ingénieurs : il y a pléthore en tout! En Suisse, quelque trois mille jeunes employés de commerce se trouvent encore sans travail. bien que la demande de main d'œuvre ait augmenté dans toutes les régions du pays. D'ailleurs, l'Ecole normale doit rester une Ecole normale: elle doit maintenir son enseignement général correspondant au degré moyen ou primaire supérieur, sous réserve de donner, à la place de la pédagogie, plus d'importance à la deuxième langue nationale, si jamais on décidait d'y admettre une catégorie d'élèves qui ne se destineraient pas à l'enseignement.

Dans notre siècle d'airain, seuls les énergiques peuvent affronter la vie avec quelque chance de succès. C'est fort à propos que l'autorité compétente a choisi comme sujet pour les Conférences régionales des instituteurs : « L'Ecole pour la vie. Comment vous y prenezvous pour rendre l'enseignement pratique au point de vue social et économique ? A cet effet, quelles modifications proposez-vous d'apporter au plan d'études ? »

Comme toujours, les travaux présentés abondaient en idées excellentes; comme toujours, ils valurent à leurs auteurs d'unanimes félicitations. Telle qu'on l'avait posée, la question ouvrait toutes grandes les portes au concret, à ce qui avait été vu, vécu et expérimenté. Aussi peut-on regretter le caractère un peu

théorique ou livresque de quelques compositions.

Le devoir social, a-t-on dit, comporte le dévouement, l'esprit d'apostolat et de charité. Le petit monde de l'école favorise l'apprentissage des vertus, des qualités sociales. L'opinion étant, en partie, dirigée par la parole publique, il faut habituer nos élèves à s'en servir, par une lecture intelligente, d'abord, puis, par la présentation de récits, de comptes rendus et, au degré supérieur, de courtes improvisations devant la classe. Cultivons aussi l'esprit de tolérance indispensable à la paix sociale et qui cadre si bien avec notre idéal helvétique. Efforçons-nous, de toute notre âme, d'attacher nos jeunes paysans à la terre valaisanne, si belle, si riche en produits de choix : légumes, fruits et vins prestigieux. Dans cet ordre d'idées la Commission cantonale pour la protection de la nature a publié, dans l'Ecole primaire, une série de leçons aidant les maîtres à faire connaître, aimer et protéger les joyaux de notre pays : tels les articles sur la protection des petits passereaux, la protection des forêts, les maisons du Valais, les villages valaisans, etc. Rendons aussi un sincère hommage au mérite de M. Louis Delaloye, chef de service de l'enseignement primaire, pour le beau livre qu'il vient de publier sur l'Evolution du Vieux Pays, pays des fruits d'or, terre de contrastes, terre de foi. Cet ouvrage, des plus instructifs, rendra de signalés services à l'homme d'école, par les multiples renseignements qu'il contient sur l'Economie valaisanne et les progrès magnifiques qu'elle a réalisés. Un maître avisé saura tirer parti d'une telle documentation pour rendre plus vivantes, plus concrètes, plus pratiques ses leçons de géographie et d'histoire, particulièrement dans les cours complémentaires.

En ce qui concerne la culture du sens économique, il s'agit, avant tout, de convaincre l'homme de demain de la nécessité absolue du travail et de l'effort personnel, de former sa conscience professionnelle et un certain sens critique qui nous porte à examiner le pour et le contre des procédés de travail, des moyens et des solutions qui se présentent dans la vie pratique. L'école doit développer les conditions physiques, intellectuelles, morales d'une saine activité économique, par tous les moyens dont elle dispose, notamment par les règles de l'hygiène, la culture physique, l'exercice de l'acuité sensorielle, le goût du travail et de l'épargne, les diverses branches de connaissances, les travaux manuels, etc. Pas plus que pour la culture du sens moral, il n'est besoin ici de modifier les programmes : il ne s'agit point de matières nouvelles — heureusement — mais d'une tendance, d'une orientation, d'un sens éducatif qui trouve son support naturel dans le plan d'études actuel.

Les instituteurs saisirent avec empressement l'occasion que leur en donnaient l'une ou l'autre conférence pour rendre hommage à la belle carrière de M. Julier, professeur à l'Ecole normale, qui vient d'achever sa cinquantième année d'enseignement, sans rien perdre de son étonnante verdeur physique et intellectuelle ni de son enthousiasme pour les nobles causes. C'est son secret, et le prodige de sa riche expérience, de communiquer aux élèvesinstituteurs, en trois brèves années d'études, une solide connaissance de la langue française, tant au point de vue technique que dans le domaine littéraire. Mais là ne se borne point son dévoûment, car celui qui a été le maître de nos maîtres, entend demeurer, tout le long de leur carrière, leur guide et leur conseiller, leur ami et leur défenseur. Que d'articles fortement pensés ; que d'avis personnels, toujours sollicités, parce qu'on les sait toujours désintéressés, paternels, sûrs et judicieux; que d'interventions énergiques et de discours éloquents M.Julier n'a-t-il pas prodigués pour le succès des intérêts moraux et matériels du personnel enseignant! Sa participation fidèle, active, vibrante de cordialité aux conférences pédagogiques, principalement à celles de Sion, remplit de joie tous les assistants, et il n'est jamais d'invité ni d'orateur plus chaleureusement acclamé que le vénéré jubilaire. « Continuez, lui dirons-nous avec M. l'instituteur V. Pitteloud, continuez donc votre noble tâche! Continuez à préparer nos futurs collègues par le vivant enseignement de votre vie toute de devoir et d'abnégation! Continuez d'entretenir le foyer ardent où le Valais puise ses forces de résistance contre les vagues du matérialisme qui montent sans cesse autour de nous! Nous vous dirons les espoirs du pays pour demain, et l'élan de reconnaissance qui jaillit du fond du cœur de tout instituteur vers vous, pour vous adresser un éternel merci!»

L'Ecole primaire adresse également un éternel merci à Mgr Delaloye qui a cru devoir donner sa démission, combien regrettable

et combien regrettée, de vice-président de la Commission cantonale de l'enseignement primaire dont il faisait partie depuis sa création en 1907. « Comme inspecteur scolaire du district de Monthey de 1903 à 1920, il a été le guide et, on peut dire, le père de la famille pédagogique de cet arrondissement. Président de la Société valaisanne d'éducation de 1903 à 1920, il a activement contribué aux améliorations progressives des traitements du personnel enseignant. On peut dire sans froisser la modestie de Mgr Delaloye que le personnel enseignant lui est redevable de la Caisse de retraite fondée en 1906. Président de la Commission du début à ce jour, il a fait apporter à cette institution de prévoyance les améliorations que l'on sait : rentes des veuves et des orphelins, rente-invalidité, etc. Il a été le collaborateur actif et intelligent des chefs qui se sont succédé au Département de l'instruction publique. La loi de 1907 sur l'enseignement primaire est en partie son œuvre ; il s'est particulièrement appliqué à rendre son règlement d'application clair et complet. »

De leur côté, les institutrices du Valais romand sont extrêmement reconnaissantes à *M. le chanoine D^r Dévaud* de s'être évadé un jour de ses absorbantes occupations de Recteur magnifique de l'Université de Fribourg, pour assurer, par sa présence et la clarté de ses enseignements, le succès de leur assemblée générale, tenue à Sion, le 1^{er} avril 1937.

Ce n'est point seulement l'Ecole pour la vie qu'il faut réaliser, c'est, précise l'éminent pédagogue, l'Ecole en liaison étroite avec le milieu où vit l'enfant, où il devra gagner son pain et accomplir son humaine destinée. Le milieu, point de départ, est aussi un point d'arrivée : il faut partir de la vie vécue par l'enfant pour le conduire aux connaissances, aux tâches, aux adaptations requises par le milieu qu'il habite. L'étude du milieu, qui inspire manifestement nos livres de lecture, s'amplifie à la lumière des nouveaux programmes pour les écoles primaires belges : programme officiel décrété par le Ministère de l'instruction publique, le 13 mai 1936, et programme pour les écoles catholiques édité par le Conseil central de l'Enseignement primaire catholique, dont la première partie seulement a paru en décembre dernier. Passant à l'enseignement de la langue maternelle, M. Dévaud nous fait parcourir les exigences belges, aux trois degrés primaires, pour la lecture, où elles coïncident avec ce qu'il a lui-même demandé dans « Lire, Parler, Rédiger »; pour l'élocution et pour la rédaction. Il souligne magnifiquement la portée de la langue maternelle : « On n'apprend pas seulement, à l'école, la langue pour comprendre et se faire comprendre, mais pour pouvoir participer à une vie plus haute, la vie proprement civilisée, pour pouvoir se

cultiver soi-même, pour acquérir des idées, se nourrir l'intelligence et le cœur, non pas isolément, mais dans cet ensemble social qui est le milieu d'abord, la civilisation d'une race exprimée par une langue ensuite, et, par elle, au delà, avec l'humanité entière, car, dans le moindre de nos villages, c'est au monde entier, à l'humanité entière que l'on s'intéresse aujourd'hui et dont on vit réellement la vie. »

M. Dévaud venait pour la troisième fois au milieu des institutrices valaisannes, et, chaque fois, elles désirent plus ardemment qu'il revienne et réalise ainsi, dans sa sympathique personnalité, le trait d'union entre l'Université de Fribourg et l'Ecole primaire valaisanne!

Dans l'enseignement secondaire, rien de spécial à signaler, hormis les projets de réorganisation et d'économies toujours pendants devant le Grand Conseil, quand bien même le coût d'un élève est déjà ramené en Valais à un chiffre beaucoup plus bas que dans la presque totalité des cantons et des villes suisses. Au lieu de remettre le Collège de Sion à la Ville, qui recevrait une subvention de l'Etat, il est probable qu'en définitive, l'Etat touchera une allocation de la Ville et gardera son Collège, toujours plus fréquenté, même sans l'internat dont le projet ne paraît pas encore mûr, surtout qu'il se complique du problème de la construction d'une nouvelle Ecole normale.

Dans l'enseignement professionnel, par contre, nous assistons à une vraie renaissance, ensuite de l'entrée en vigueur de la loi valaisanne d'exécution sur la formation professionnelle. Il a fallu d'abord composer des classes homogènes, puis confier l'enseignement à des spécialistes éprouvés. Des cours ont ainsi été attribués aux communes de Brigue, de Viège, de Sierre, de Sion, de Martigny, de Bagnes, de St-Maurice et de Monthey qui, pour la plupart, en possédaient déjà. Les professeurs, triés sur le volet, ont été nommés après une mise au concours élargie, suivie d'une rigoureuse élimination et, par surcroît, d'un examen entre les meilleurs candidats. Le choix de la Commission technique a été heureux, conclut le rapport de gestion. Les maîtres ont fait un très bon départ, l'enseignement a pris un caractère vraiment professionnel. Fort bien, car un artisanat capable est, pour le pays, un facteur essentiel de prospérité.

Dr MANGISCH.

Vaud.

L'année 1937 a été marquée, dans le domaine de l'école primaire, par la revision de la loi sur les cours complémentaires et l'organisation de cours d'éducation civique obligatoires pour tous les jeunes gens de 16 à 19 ans qui ne sont pas inscrits dans les cours d'apprentis prévus par la loi cantonale de 1935 sur la formation professionnelle.

Le Grand Conseil appelé à se prononcer sur le problème des institutrices mariées n'a pas jugé nécessaire de modifier les dispositions de la loi de 1930. L'enseignement de la gymnastique a donné lieu à de nouvelles instructions qui viennent d'être publiées dans le Bulletin officiel du Département de l'instruction publique.

Nous reviendrons sur ces divers points dans la chronique de 1938, les lignes qui suivent étant consacrées, comme il se doit, aux importantes manifestations par lesquelles le Collège classique cantonal et l'Académie de Lausanne — Université depuis 1890 — ont célébré le quatrième centenaire de leur fondation.

Enseignement secondaire.

Le Collège classique est l'héritier direct de la modeste classe instituée en 1537 pour préparer les étudiants de l'école de théologie dont est sortie notre Université. C'est le même établissement qui, pendant quatre cents ans, a rempli la même tâche: former les futurs étudiants et donner ce que nous appelons « la culture générale » à ceux qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études.

Pendant trois siècles, les collégiens furent logés, avec les étudiants, dans l'édifice construit exprès pour eux sur la colline de la Cité et inauguré en 1587. Mais, en 1879, le développement des facultés obligea à transférer les classes du Collège dans la maison de l'Orphelinat du Valentin, dominant la Riponne de sa haute terrasse. Dès le début de notre siècle, avec l'accroissement de la ville, qui doubla sa population en quelques années, on commença à souffrir de l'étroitesse du bâtiment et de sa position au centre d'une circulation toujours plus intense; quand on eut dépassé 550 élèves, la situation devint réellement intenable ; aussi, en mai 1935, malgré les difficultés financières, le Grand Conseil votait-il les crédits nécessaires pour la construction d'un collège neuf. Le terrain choisi était la partie méridionale de la propriété de Béthusy, où s'élevait encore l'ancien pénitencier cantonal. En moins de deux ans, les travaux étaient achevés et, à la rentrée du printemps 1937, les élèves occupaient leurs nouvelles classes.

On avait décidé de célébrer en même temps l'anniversaire du Collège et l'inauguration dans une modeste cérémonie. Celle-ci eut lieu le 14 mai, par un temps radieux, en présence du Conseil d'Etat en corps et des représentants des diverses autorités et de l'Université.

La cérémonie du quatrième centenaire se déroula à la Cathédrale. Après une invocation du professeur de théologie E. Grin, M. le conseiller d'Etat Perret, chef du Département de l'instruction publique, dans un discours d'une très belle tenue, montra combien l'histoire du Collège est le fidèle reflet de celle du canton, dans son ascension vers une vie nationale autonome. M. Camille Dudan, directeur du Collège, dans une allocution aussi remarquable par la forme que par l'élévation de la pensée, exprima les sentiments de reconnaissance, de joie et d'espoir qui remplissaient son cœur en cette journée. Des chœurs, exécutés par les élèves, alternaient avec les orateurs, et la bénédiction termina cette cérémonie.

Des cars conduisirent alors les invités à Béthusy pour l'inauguration. Dans la grande halle de gymnastique, que des rangées de chaises transformaient en aula à l'acoustique parfaite et où d'immenses baies laissent entrer à flots l'air et la lumière, M. le Conseiller d'Etat Fazan, chef du Département des travaux publics, souligna l'importance du sacrifice consenti par le Grand Conseil en faveur de la culture classique, cela en pleine période de crise. M. Perret exprima à son tour sa reconnaissance aux autorités cantonales pour la compréhension et la largeur de vues qu'elles ont apportées dans l'étude et l'exécution du projet de l'architecte, M. Ch. Thévenaz. M. Foscale, ancien préfet, vint offrir au Collège, de la part des anciens élèves dont il est président, une inscription en lettres de bronze qui orne le vestibule: Vitae non scolae discimus.

Ensuite ce fut la visite de la maison. On put admirer à loisir les vastes halls où aboutissent les escaliers à chaque étage, les longs corridors clairs avec des armoires fermant à clef pour chaque élève, les 26 classes toutes orientées au sud, face au lac et aux montagnes, le grand auditoire de sciences qui servira de salle de conférences et de projections, les salles de travaux manuels, de dessin et de chant, la salle des maîtres et la bibliothèque; tout cela gai, lumineux, le seul luxe qu'on ait cherché étant, selon les propres paroles de l'architecte, la lumière et l'espace. Quelquesuns des visiteurs, parmi les plus âgés, font bien leurs réserves sur la longue façade toute en fenêtres, dont la beauté réside dans la simplicité des lignes et leur harmonie ainsi que dans la parfaite adaptation de l'édifice à sa destination; mais on ne se lasse pas d'admirer le vaste préau qui sépare le collège de la rue, et le terrain

de jeux, de mêmes dimensions, qui s'étend derrière le bâtiment et où deux classes peuvent se livrer en même temps aux sports

et à la gymnastique en plein air.

L'après-midi, les invités se retrouvèrent, pour une représentation de circonstance, au Théâtre municipal, dans une salle remplie à craquer de collégiens et de leurs parents. Le rideau se leva sur une revuette due à la plume alerte et spirituelle de M. M. Raoux. professeur. Une classe donna ensuite une série d'exercices d'escrime au fusil, exécutés avec un brio qui déchaîna une tempête d'enthousiasme. Plus d'un ancien essuya furtivement une larme en songeant au corps de cadets de son enfance, hélas disparu. L'on entendit enfin les Précieuses ridicules, jouées par des collégiens avec l'aide de quelques élèves du Gymnase de jeunes filles ; ces jeunes acteurs et actrices enlevèrent le chef-d'œuvre de Molière avec un entrain et un sens des nuances vraiment remarquables.

Le soir, un banquet réunit les mêmes personnalités dans la grande salle du restaurant du Théâtre. Au dessert, on entendit M. Baup, président du Conseil d'Etat, M. le municipal Bridel, directeur des écoles de la ville de Lausanne, et le professeur Golay, recteur de l'Université. Le reste de la soirée se passa en conversations amicales et en échange ému de vieux souvenirs.

A l'occasion du quatrième centenaire, les organisateurs ont fait paraître une plaquette originale; ce petit livre de 160 pages, orné de vues et de portraits, a été distribué aux invités et à tous les collégiens et il a rencontré auprès des uns et des autres un vif succès 1.

Ajoutons qu'un «Fonds du quatrième centenaire» a été créé, dont les intérêts serviront à accorder des bourses à des élèves méritants se trouvant dans des conditions de fortune difficiles,

A. DELUZ.

Enseignement universitaire.

L'événement marquant de l'année 1936-1937 a été sans conteste la commémoration du quatrième centenaire de la fondation de « la haute école de Lausanne ». Comme on le sait, une année à peine après la conquête du pays de Vaud par les Bernois, quelques semaines après la Dispute de Lausanne, fut promulgué l'Edit de réformation du 24 décembre 1536. Il fallait former des ministres de la nouvelle confession. Ce fut la raison d'être et la première tâche de la « Schola lausannensis » créée l'année sui-

¹ Collège classique cantonal, quatrième centenaire, Lausanne, La Concorde, 1937. En vente dans les librairies et au Collège au bénéfice du Fonds du quatrième centenaire.

vante. Nous ne pouvons songer à retracer ici, même brièvement, l'histoire de l'Université. Mais nous nous faisons un plaisir de signaler aux personnes que cette question intéresserait, l'étude si attachante du professeur Henri Vuilleumier: L'Académie de Lausanne, 1537-1890, publiée à l'occasion de la transformation de l'Académie en Université proprement dite, ainsi que celle du professeur Henri Meylan, qui complète très heureusement le travail de son illustre prédécesseur et qui embrasse les quatre premiers siècles d'existence de notre Université. On y verra le développement constant, au travers d'innombrables vicissitudes, de notre établissement d'enseignement supérieur, pourvu maintenant de cinq facultés et de plusieurs écoles et instituts, soit une école d'ingénieurs, une école de pharmacie, une école de hautes études commerciales, une école des sciences sociales, un institut de police scientifique.

Le 6 juin eut lieu, à la Cathédrale, la cérémonie officielle. On y entendit M. le recteur Golay, M. le Conseiller d'Etat Perret. De nombreuses et pittoresques délégations apportèrent le salut et les vœux des universités suisses et étrangères. Le temps qui fut magnifique contribua certainement à laisser à tous nos visiteurs

le meilleur souvenir de Lausanne et du pays.

Chaque faculté ainsi que l'Ecole d'ingénieurs a publié un recueil de travaux à l'occasion du quatrième centenaire, témoignant ainsi d'une réjouissante vitalité scientifique. Enfin, de son côté, la Société académique vaudoise avait organisé quatre conférences, qui furent données en février et en mars par MM. les professeurs Frank Olivier, Arnold Reymond, Gustave Dumas et Alfred Rosselet. Ces conférences ont fait également l'objet d'un recueil, qui vient compléter la collection publiée à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université.